

Belgium-Villers-le-Bouillet: Insurance services

OJ S 124/2017 01/07/2017

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Commune de Villers-le-Bouillet

Postal address: Rue des Marronniers 16

Town: Villers-le-Bouillet

Postal code: 4530

Country: Belgium

For the attention of: Madame Kathy Luts

E-mail: kathy.luts@villers-le-bouillet.be

Telephone: +32 85616285

Fax: +32 85616298

Internet address(es):General address of the contracting authority: www.villers-le-bouillet.beElectronic access to information: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/279/B6/2016>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Commune de Villers-le-Bouillet

Postal address: Rue des Marronniers 16

Town: Villers-le-Bouillet

Postal code: 4530

Country: Belgium

Contact person: Madame Kathy Luts

E-mail: kathy.luts@villers-le-bouillet.be

Telephone: +32 85616285

Fax: +32 85616298

Internet address: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/279/B6/2016>**Tenders or requests to participate must be submitted:** the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities**Section II: Object of the contract**

II.1. Description**II.1.1.**

Title attributed to the contract by the contracting authority

Souscription de divers contrats d'assurances de la Commune de Villers-le-Bouillet.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 6: Financial services a) Insurances services b) Banking and investment services

Main site or place of performance: Commune de Villers-le-Bouillet.

NUTS code BE331 Arr. Huy

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement**II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)**

Qualité du soumissionnaire

Le présent marché est réservé aux entreprises d'assurances agréées par la FSMA.

Les courtiers et intermédiaires d'assurances sont exclus de ce marché.

Pour remettre une offre valable, les soumissionnaires doivent pouvoir justifier de l'existence d'un siège d'exploitation en Belgique.

L'adjudicataire n'est pas autorisé à sous-traiter tout ou partie de ses engagements résultant de l'exécution du présent marché à des intermédiaires d'assurances.

Marché

Il s'agit d'un marché unique. Pour une facilité de lecture, les diverses polices d'assurance sont regroupées en 4 volets:

- 1) Dégâts matériels
- 2) Responsabilité civile
- 3) Accidents du travail et corporels
- 4) Véhicules

Le présent marché est un marché de services au sens de la catégorie 6 de l'annexe II A de la loi du 15 juin 2006, sur les marchés publics, les marchés de travaux, de fournitures et de services.

II.1.6. CPV code(s)

66510000 Insurance services, 66000000 Financial and insurance services, 66514110 Motor vehicle insurance services, 66515100 Fire insurance services, 66516000 Liability insurance services, 66516100 Motor vehicle liability insurance services, 66516400 General liability insurance services, 66516500 Professional liability insurance services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement**II.2.1. Total quantity or scope****II.2.2. Information about options**

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

Number of possible renewals: 3

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 12 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Néant.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Précision quant aux avances

L'article 7 de la loi du 15 juin 2006 et l'article 67, §1, 4° de l'AR du 14 janvier 2013 prévoient: « Des avances pourront être accordées à l'adjudicataire, en ce qu'il s'agisse d'un marché de service qui, selon les usages, 5...) qui requière un paiement préalable ».

La loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre impose un paiement anticipatif des primes d'assurances.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: 1. Loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures.

2. Arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures.

3. Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, et ses modifications ultérieures.

4. Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures.

5. Règlement général pour la protection du travail (RGPT), Loi sur le bien-être et Code sur le bien-être au travail.

6. Loi du 11 février 2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

7. Loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: * En vertu des articles 20 et 20 §1/1 de la Loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et de l'article 61 de l'AR du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques:

Sont d'office exclus de la participation à la présente procédure, les soumissionnaires:

- pour lesquels il est établi qu'ils ont occupé, en tant qu'employeurs, des ressortissants de pays tiers en séjour illégal au sens de la loi du 11 février 2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

- qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour participation à une organisation criminelle, corruption, fraude ou blanchiment de capitaux.

- Peuvent être exclus de la participation à la présente procédure, les soumissionnaires qui:

- sont en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature dans l'Etat membre d'origine du candidat;

- ont fait l'aveu de leur faillite, fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans l'Etat membre d'origine du candidat;

- ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle (autre que ceux listés ci-avant);

- ont commis une faute grave en matière professionnelle;

- ne sont pas en règle avec leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, au sens de l'article 62 de l'Arrêté Royal du 15 juillet 2011;

- ne sont pas en règle avec leurs obligations de paiement de taxes et impositions, au sens de l'article 63 de l'Arrêté Royal du 15 juillet 2011;

- qui se sont rendus gravement coupables de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent article 12 ou des articles 13 et 14 qui suivent.

- Par la simple remise de leur offre, les soumissionnaires déclarent ne pas se trouver dans les causes d'exclusion visées sous A et B ci-avant.

Pour les soumissionnaires belges, le pouvoir adjudicateur procèdera, via «digiflow» à la vérification de la situation (ONSS, TVA, DETTES FISCALES, et NON-FAILLITE) des soumissionnaires, conformément à la législation.

Par conséquent, ils sont dispensés de joindre tout document probant (attestations, certificats, etc) à leur offre.

Par la simple remise de leur offre, les soumissionnaires s'engagent à transmettre au Pouvoir adjudicateur, à sa première demande et dans le délai raisonnable qu'il indique, un extrait de casier judiciaire ainsi que tout autre document ou information nécessaire dans le cadre de la vérification de l'absence des causes d'exclusion visées ci-dessus.

Par exemple, il pourra réclamer aux soumissionnaires étrangers:

- Une attestation délivrée par l'autorité compétente confirmant que le soumissionnaire est en règle quant à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, jusque et y compris l'avant-dernier trimestre civil écoulé par rapport à la date limite de réception des demandes de participation ou de réception des offres, conformément aux dispositions de la loi belge ou celles du pays où les employés sont établis.

- Une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi.

ATTENTION:

Le Pouvoir adjudicateur peut s'informer, par tous moyens qu'il juge utile, auprès de toutes institutions, de la situation des soumissionnaires afin de vérifier l'absence de causes d'exclusion.

* Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 20 §§1 et 1/1 de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et certains marchés de travaux, fournitures

et de services et articles 61 à 66 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activités faisant l'objet du marché au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du candidat ou soumissionnaire, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Minimum level(s) of standards possibly required: Minimum 50 % du risque à couvrir.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Une liste de services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public.

Les prestations de services sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, à défaut, simplement par une déclaration du prestataire de services, mentionnant les coordonnées de la commune et la personne de contact avec laquelle le soumissionnaire a conclu des contrats d'assurance similaires.

Niveau(x) minimal(aux): Minimum 3 communes de + de 6.000 habitants

Les documents demandés seront rédigés en français ou traduits par un traducteur juré.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Minimum 3 communes de + de 6.000 habitants.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: yes

Reference to the relevant law, regulation or administrative provision: Les entreprises d'assurance agréées.

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Prix. Weighting 50
2. Service compris dans la prime. Weighting 45
3. Amélioration des garanties. Weighting 5

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

2017/diverses assurances

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 18.8.2017 - 23:59

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

21.8.2017 - 10:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 140 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 21.8.2017 - 10:00

Place:

Administration communale, Rue des Marronniers, 16 à 4530 Villers-le-Bouillet

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles (Etterbeek)

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: 15 jours pour introduire une demande de suspension de la décision d'attribution

60 jours pour introduire une demande d'annulation de la décision d'attribution.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

27.6.2017